



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
Projet éolien de La Chapelle Janson Eolien Energie

PIECE N° 13 :
PLANS D'ENSEMBLE

- DECEMBRE 2022 -

Version incluant les compléments pour recevabilité – Mai 2024



Suivi du document

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

Référence	Versions
35_VOLTALIA_Chapelle_Janson_13_PlansEnsemble_v2.docx	Versions < 1 (0.1, 0.2, ...) versions de travail Version 1 : version du document à déposer Versions >1 : modifications ultérieures du document

Evolutions du document :

Version	Date	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Modification(s)
1	05/12/2022	JL BL	SR MA	/
2	21/05/2024	BL JL	SR FG	Version complétée

Intervenants :

		Initiales	Société
Rédacteur (s) du document :	Camille JEANNEAU Benjamin LOPEZ Julien LHOMME	CJ BL JL	SYNERGIS ENVIRONNEMENT
Vérificateur (s) :	Sébastien ROBERT Moïra ANDREU Fanch GRANGER	SR MA FG	VOLTALIA

Contact :

Société	
Personnes référentes :	
Adresse :	
Contact :	



Sébastien ROBERT
Directeur
développement

Fanch GRANGER
Chef de projets multi-
énergies

84, boulevard de Sébastopol
75003 Paris

Tel mobile :

/

06.73.07.15.20

E-mail :

s.robert@voltage.com

F.GRANGER@voltage.com

INTRODUCTION

L'objet de ce document est de présenter les différents plans d'ensemble constituant l'une des pièces du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du **Projet éolien de La Chapelle Janson Eolien Energie**.

Les autres pièces constitutives du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sont présentées indépendamment.

Pièce n°1 : Description du projet	Réf. CERFA - 4.1.1 à 4.1.3 ; P.J. n°46 Réf. CE R.181-13-4° ; D.181-15-2-I-2°
Pièce n°2 : La note de présentation non-technique	Réf. CERFA - P.J. n°7 Réf. CE R.181-13-8°
Pièce n°3 : Justification de maîtrise foncière	Réf. CERFA - P.J. n°3 Réf. CE R.181-13-3°
Pièce n°4 : Parcelles du projet	Réf. CERFA - partie 2.3
Pièce n°5 : L'étude d'impact	Réf. CERFA - P.J. n°4 Réf. CE R.181-13-5°
Pièce n°6 : Annexes de l'étude d'impact	Réf. CERFA - P.J. n°4 Réf. CE R.181-13-5°
Pièce n°7 : Le résumé non-technique de l'étude d'impact	Réf. CERFA - P.J. n°4 Réf. CE R.122-5-II-1°
Pièce n°8 : Etude de dangers et résumé non-technique	Réf. CERFA - P.J. n°49 Réf. CE D. 181-15-2-I-10°
Pièce n°9 : Capacités techniques et financières	Réf. CERFA - P.J. n°47 Réf. CE D. 181-15-2-I-3°
Pièce n°10 : Autres pièces obligatoires ICPE (garanties financières, avis relatifs à la remise en état, document de conformité à l'urbanisme)	Réf. CERFA - P.J. n°60/62 /63/64/68 Réf. CE D. 181-15-2-I-8° ; D. 181-15-2-I-11° ; D. 181-15-2-I-12°
Pièce n°11 : Plan de situation	Réf. CERFA - P.J. n°1 Réf. CE D.181-13-2°
Pièce n°12 : Eléments graphiques, plans et cartes du projet (plans de masse, plans d'architecte)	Réf. CERFA - P.J. n°2 Réf. CE D.181-13-7°
Pièce n°13 : Plan d'ensemble	Réf. CERFA - P.J. n°48 Réf. CE D.181-15-2-I-9°

SOMMAIRE

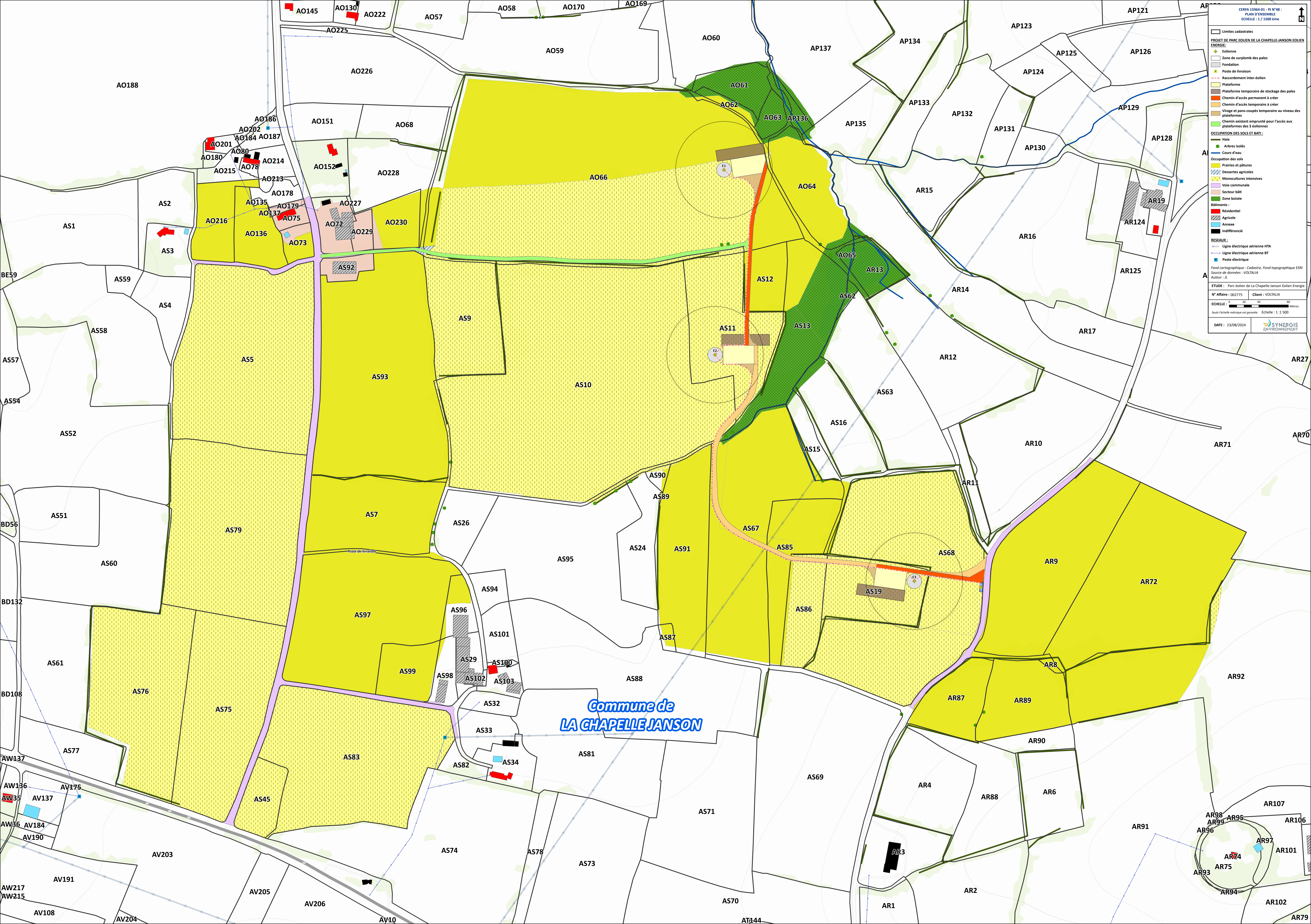
INTRODUCTION 3

SOMMAIRE 4

I. PLAN D'ENSEMBLE A L'ECHELLE 1/1500^{EME} 5

II. LETTRES DE DEMANDE DE DEROGATION D'ECHELLE CARTOGRAPHIQUE 7

I. Plan d'ensemble à l'échelle 1/1500^{ème}



CERFA 15964-01 - PI N°48 :
PLAN D'ENSEMBLE
Echelle : 1 / 1500 ème

Limites cadastrales

Eolienne

Zone de surplomb des pales

Fondation

Poste de livraison

Raccordement inter-éolien

Plateforme temporaire de stockage des pales

Chemin d'accès permanent à créer

Chemin d'accès temporaire à créer

Virage et pans-coupés temporaire au niveau des plateformes

Chemin existant emprunté pour l'accès aux plateformes des 3 éoliennes

Occupation des sols et bâti :

Halle

Arbres isolés

Cours d'eau

Occupation des sols

Prairies et pâtures

Dessertes agricoles

Monocultures intensives

Voie communale

Secteur bâti

Zone boisée

Bâtiments :

Résidentiel

Agricole

Annexe

Indifférencié

RESEAUX :

Ligne électrique aérienne HTA

Ligne électrique aérienne BT

Poste électrique

Fond cartographique : Cadastre, Fond topographique ESRI

Source de données : VOLTALIA

Auteur : JL

ETUDE : Parc éolien de La Chapelle-Janson Eolien Energies

N° Affaire : 002775

Client : VOLTALIA

Echelle : 1 : 1500

Echelle : 1 : 1500

DATE : 23/08/2024

SYNERGIS ENVIRONNEMENT

II. Lettres de demande de dérogation d'échelle cartographique



La Chapelle Janson Eolien Energie
voltaia

84, boulevard de Sébastopol
75003 PARIS
Tél. : +33 (0)4 42 53 53 80 / *Fax* : +33 (0)4 42 53 43 16
Email : secretariat.aix@voltaia.com

Préfecture d'Ille et Vilaine
3 Avenue de la Préfecture
35000 RENNES

Fait à Nantes, le 13 septembre 2022

Objet : Demande de dérogation d'échelle cartographique pour une demande d'Autorisation Environnementale dans le cadre d'un projet éolien

Monsieur le Préfet,

L'article D.181-15-2 I 9° du Code de l'Environnement dispose que le dossier de demande d'Autorisation Environnementale doit être complété par « *un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200° au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration* ».

Un parc éolien est constitué de plusieurs aérogénérateurs, généralement éloignés de quelques centaines de mètres les uns des autres. Pour le projet considéré, le linéaire d'installation dépasse 1 kilomètre. Ainsi, la représentation du parc éolien et de ses annexes (poste de livraison, chemins d'accès, plateformes, etc.) à l'échelle 1/200° conduit à des formats papiers disproportionnés, non adaptés à l'instruction du dossier.

En conséquence, la société SAS La Chapelle Janson Eolien Energie sollicite l'inspecteur ICPE en charge de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien de La Chapelle Janson Eolien Energie, afin de déroger à l'échelle 1/200°. La nouvelle échelle utilisée pour le plan d'ensemble du présent dossier est de 1/1500°. Elle permet de présenter l'installation et ses abords sur une seule planche au format A0.

Vous remerciant pour l'attention portée à notre requête. Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Sebastien ROBERT